

## **L’impasse des parcs nationaux à l’Est de la RD Congo: les actes écocides des groupes armés**

**par Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya Wa Muya**

### **Résumé**

Actuellement, l’Est de la RD Congo est en proie à des conflits armés récurrents perpétrés par ses pays frontaliers, notamment le Rwanda et l’Ouganda. Il apparaît que la convoitise des fabuleuses ressources naturelles que recèle la RD Congo serait l’une des principales causes qui les incitent à imposer leur hégémonie sur sa partie orientale, dans le but ultime de les exploiter à leur guise par l’intermédiaire de groupes armés commandités par les pays susmentionnés, sans se soucier des dommages que cela pourrait générer sur l’écosystème forestier, en général, et les parcs nationaux, en particulier. En ce qui concerne lesdits parcs, il faut rigoureusement constater qu’ils sont, de nos jours, dans un état de dégradation avancé sous l’effet des activités anthropiques, notamment le braconnage, la déforestation, le déboisement, l’agriculture, les incendies, etc., avec pour corollaire le risque d’extermination des espèces rares d’animaux et des essences précieuses de bois, sans omettre l’accroissement de l’effet de serre, générateur du réchauffement climatique tant décrié dans le monde. Il est à noter que les actes écocides dont sont victimes les parcs nationaux susmentionnés sont perpétrés par les réfugiés d’antan, provenant du Rwanda et de l’Ouganda, ainsi que par les déplacés actuels de guerre fuyant les atrocités des combats à la recherche d’un oasis de paix, tandis que les bandes armées s’activent à l’exploitation massive et systématique des ressources naturelles. Au

final, le tout se déroule dans une ambiance de tension, de controverses et d'antagonismes entre les acteurs issus des États impliqués ou non impliqués dans cette hécatombe à l'Est de la RDC.

*Mots-clés* : parc national, groupe armé, actes écocides.

## **Summary**

Currently, eastern Congo is plagued by recurrent armed conflicts perpetrated by its neighboring countries, including Rwanda and Uganda. It appears that the greed for the abundant natural resources in the DR Congo is one of the major factors driving these countries to impose their hegemony on its eastern part, with the ultimate goal of exploiting these resources as they please, through armed groups sponsored by the aforementioned countries. This is done without concern for the damage it could cause to the forest ecosystem in general, and to national parks in particular, a phenomenon that has not been properly examined.

As far as the national parks are concerned, it must be rigorously stated that they are currently in an advanced state of degradation due to anthropogenic activities, including poaching, deforestation, agriculture, fires, etc. This has the corollary risk of exterminating rare animal species and valuable types of wood, not to mention the increase in the greenhouse effect, which contributes to global warming, so widely decried around the world. It should be noted that the ecocidal acts affecting the aforementioned national parks are perpetrated by former refugees from Rwanda and Uganda, as well as by current war-displaced people fleeing the atrocities of the fighting in search of a peaceful oasis. Meanwhile, armed gangs are actively engaged in the massive and systematic exploitation of natural resources. Ultimately, all of this unfolds in an atmosphere of tension, controversy, and antagonism among the actors from states involved or not involved in this tragedy in the eastern DRC.

*Keywords:* national park, dead end, odyssey, armed group, ecocidal acts.

## **Introduction**

La RD Congo n'est pas seulement un scandale géologique, regorgeant dans les entrailles de son sous-sol de minerais tels que le coltan, le cuivre, l'or, le diamant, etc.; ce n'est pas non plus seulement un scandale aquatique, illustré par ses nombreux cours d'eau disséminés à travers toute l'étendue de son territoire national, mais aussi un scandale floristique, avec ses 170 millions d'hectares de forêts naturelles représentant environ 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47% de celles de l'Afrique (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, 1997, p. 27).

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que les fabuleuses ressources naturelles que possède la RD Congo posent problème, d'abord à nous, les Congolais, en tant que bénéficiaires privilégiés ou héritiers de droit. Cela pourrait se justifier par la manière dont elles sont gérées au quotidien par ceux qui en ont les prérogatives.

Par conséquent, ces ressources n'arrivent pas à être transformées en richesses, par manque d'esprit de créativité, d'inventivité et d'innovation de nos dirigeants et, surtout, en raison des conflits de compétence et de la répartition des revenus issus de la vente des dites ressources au sein de la population.

Sur le plan extérieur, nos pays limitrophes, en l'occurrence le Rwanda, l'Ouganda, etc., manifestent une convoitise vis-à-vis de nos ressources naturelles. Pour leur acquisition, ces derniers ont choisi la voie des conflits armés, des antagonismes et des controverses, créant ainsi des tensions à l'Est de la RD Congo, dont les retombées

négatives se font encore sentir, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

En ce qui concerne principalement notre phénomène d'étude, à savoir la dégradation des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo, nous signalons que ce territoire compte huit parcs nationaux, à savoir : Virunga, Upemba, Salonga, Kundelungu, Kahuzi-Biega, Maïko, Garamba, Mangroves, ainsi que quelques réserves naturelles et réserves de chasse, à l' exemple de Luki, Mbombo-Lumene, Epulu, Maringa-Lopori (Musibono Eyul'anki, 2006, p.36). Retenons toutefois que les parcs susmentionnés se situent tous à l'Est de la RD Congo, spécifiquement dans la province du Nord-Kivu et dans l'ex-province Orientale.

L'état actuel des parcs nationaux congolais est déplorable, alors qu'ils devraient bénéficier de protection en tant qu'aires protégées. Des actes écocides, tels que mentionnés précédemment, incluent le braconnage, le déboisement, la déforestation, etc., dont ces parcs sont victimes, perpétrés par des groupes armés en provenance des pays frontaliers, notamment le Rwanda et l'Ouganda.

En effet, trois conflits armés sont notables : la guerre interethnique rwandaise de 1994, qui a abouti au génocide des Tutsis par les Hutus, et qui a déferlé environ 2 millions de réfugiés rwandais, majoritairement Hutus, sur le territoire congolais; la guerre civile de 1996, qui a opposé l'armée régulière aux rebelles de l'AFDL, tentant de renverser Mobutu Sese Seko. Là aussi, il y eut de nombreux déplacés de guerre; et enfin, la guerre du 2 août 1998, qui semble être la plus meurtrière et qui a entraîné des déplacements massifs de populations, notamment vers les réserves forestières, en vue d'y trouver refuge (Wilungula Balongelwa, 2013, pp. 67-70).

A la lumière de ce qui précède, une remarque importante mérite d'être mentionnée : l'occupation des parcs nationaux congolais et, par extension, leur destruction systématique.

Les réfugiés et les déplacés de guerre, résultant des conflits interethniques, de leadership et identitaires des pays voisins, se sont malheureusement déversés en RD Congo, créant des tensions inattendues. Il est important de noter que les parcs nationaux sont particulièrement convoités par les assaillants, car « l'essentiel du conflit s'est focalisé sur le contrôle des ressources naturelles du Congo, dont les mieux gardées sont situées dans les aires protégées» (Wilungula Balongelwa, 2013, p. 66).

En somme, en ce qui concerne la destruction des parcs nationaux congolais, il règne une situation tendue, marquée par des oppositions entre les Congolais, soucieux de préserver leur patrimoine naturel que représentent ces parcs, et les étrangers, déterminés à ne pas lâcher prise après avoir goûté aux richesses de ces territoires. Paradoxalement, certains Congolais natifs se sont ralliés à la cause des rebelles étrangers, qui sont les véritables prédateurs de nos parcs nationaux, rendant ainsi la situation d'autant plus difficile à résoudre pour la pacification et le développement durable des provinces sinistrées du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Dans ce contexte, il est impératif et urgent de mettre en place des stratégies visant à redorer le blason de nos parcs nationaux, qui, jadis, attiraient de nombreux touristes, remplissaient leur noble rôle de réservoirs de ressources naturelles, et manifestaient notre identité culturelle, en tant qu'éléments constitutifs de notre patrimoine naturel. Ils nous conféraient un sentiment d'appartenance à une nation commune et consolidaient notre cohésion nationale, en unissant les Congolais autour d'un sentiment partagé d'héritage commun.

En ce qui concerne la méthodologie de cette recherche, nous précisons que la collecte des données a été possible grâce à l'exploitation de sources écrites et audiovisuelles, à des entretiens approfondis et à des interviews basées sur des questions pré-rédigées. L'analyse et l'interprétation des données recueillies ont été réalisées

selon des schémas de postulats dialectiques, en conformité avec les tensions et les antagonismes qui en résultent.

Cette étude s'articule autour de trois points principaux : le premier traite de l'état des lieux des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo; le second porte sur les conséquences de leur dégradation; et le troisième se concentre sur les stratégies de redynamisation de ces derniers.

### **1. État des lieux des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo**

Un parc national est un territoire comprenant de vastes aires naturelles ou quasi-naturelles, mises en réserve pour protéger les processus écologiques à grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région. Ces parcs offrent également une base pour des activités de visite à caractère spirituel, scientifique, éducatif et récréatif, tout en respectant l'environnement et la culture des communautés locales (Wilungula Balongelwa, 2013, p. 46).

Concernant l'état actuel de l'écosystème forestier de la RD Congo, qui est gravement endommagé et devenu largement inopérant, Musibono (2006, pp. 36,40-41) note: « Lors de nos nombreuses visites de terrain dans plusieurs villages de la RD Congo, nous avons constaté la destruction de la faune et de la flore (biodiversité) par des pratiques illégales anti-conservation... ».

Dans ce contexte, les parcs nationaux et autres aires protégées, qui sont des éléments clés de la biodiversité, n'ont pas été épargnés par les actes écocides commis par les communautés locales, qui continuent ces pratiques pour assurer leur survie.

Ces communautés se livrent à diverses activités destructrices telles que l'exploitation forestière, l'agriculture, le braconnage, la chasse, la collecte de bois de chauffe, la fabrication de charbon, la

pêche, et la collecte de bois de construction (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme. 1997, pp. 56-57).

A ce stade, les parcs nationaux, gravement affectés, commencent à perdre au fil des années leur configuration d'écosystèmes naturels ou de réserves naturelles, ainsi que leur droit à la protection en tant qu'aires protégées. De ce constat sombre et désolant, il apparaît qu'il existe des facteurs sous-jacents à l'origine de cette situation. Essayons de les examiner de plus près.

## **2. Causes de la dégradation des parcs nationaux**

Les causes de la destruction des parcs nationaux en RD Congo sont multiples et complexes. Elles ont des origines à la fois endogènes (internes) et exogènes (externes).

### ***2.1 Causes endogènes***

En ce qui concerne les causes internes de la dégradation des parcs nationaux, Wilungula Balongelwa explique :

...les affrontements interethniques au Rwanda, en 1994, ont provoqué le déplacement de près de 2 millions de réfugiés qui ont littéralement piétiné les parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega. Ils les ont dépouillés, pratiquant le braconnage et causant une déforestation sans précédent. Les deux guerres de 1996 et 1998 ont, quant à elles, aggravé et généralisé la destruction des écosystèmes, notamment par l'exploitation illégale et le pillage systématique des ressources naturelles (café, bois, viande de brousse, pointes d'ivoire, etc.) et du sous-sol (coltan, or, diamant). (2013, p. 61)

Quoi qu'il en soit, les occupations intempestives de ces parcs par des réfugiés étrangers ont gravement compromis le déroulement normal des activités qui y étaient prévues. Pour survivre, ces populations en détresse n'ont eu d'autre choix que de se livrer à des actes écocides. Par conséquent, les parcs nationaux de Kahuzi-Biega, spécialisé dans la conservation des gorilles de plaine orientale, et celui des Virunga, abritant des gorilles de montagne, des éléphants et des hippopotames (Wilungula Balongelwa, 2013, p.54), ont été victimes de braconnage et de déforestation. Ces actions ont entraîné une baisse drastique du nombre de touristes, provoquant ainsi un manque à gagner important pour le trésor public.

La pauvreté constitue également un facteur majeur dans la destruction des parcs nationaux. Il est paradoxal de constater que, bien que l'agriculture emploie environ 70 % de la population active du Congo, elle ne contribue plus qu'à moins de 20 % du PIB. Le revenu rural moyen ne dépasse pas 100 \$ US par habitant et par an (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, 1997, p. 31). C'est précisément ce dilemme entre mourir et survivre qui pousse les populations vivant à proximité des parcs nationaux à commettre des actes écocides pour subvenir à leurs besoins. Parmi les facteurs internes aggravant la crise dans nos parcs nationaux, la mauvaise gouvernance occupe une place de choix.

Il existe un Code forestier issu de la loi 011/2002, promulgué le 29 août 2002, qui définit les principales catégories de forêts en RD Congo. Les parcs nationaux sont classés dans la catégorie des forêts classées et la sous-catégorie des réserves naturelles intégrales (Présidence de la République, 2002).

Le gouvernement a confié à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) la gestion des parcs nationaux in situ, c'est-à-dire dans leur milieu naturel. L'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZB) est chargé de leur gestion ex situ, hors de leur milieu naturel, tandis que l'Office

National du Tourisme (ONT) s'occupe des activités touristiques (Wilungula Balongelwa, 2013, p.57).

Il existe également des textes juridiques régissant le secteur des aires protégées. Cependant, malgré toutes ces dispositions, les parcs nationaux continuent d'être spoliés par les réfugiés Hutu, communément appelés *Interahamwe*.

Ces réfugiés Hutu, ayant participé aux massacres des Tutsi en 1994 au Rwanda, ont trouvé refuge dans les forêts et parcs nationaux à l'Est du Congo. Dans cette hécatombe écologique, les communautés locales vivant à proximité des parcs ne sont pas en reste, comme mentionné précédemment.

Quant aux communautés précitées, il est important de noter qu'elles sont victimes de la mauvaise gouvernance de l'État, qui ne met pas en œuvre le principe de justice sociale distributive dans la répartition du PIB. Cela crée des inégalités sociales criantes, entraînant *ipso facto* la pauvreté au sein de la majorité de la population. Pour survivre, ces populations se livrent à des activités anthropiques au sein des parcs nationaux.

## **2.2. Causes exogènes**

Dans ce contexte, la communauté internationale est particulièrement mise en cause, notamment pour son financement des groupes armés qui sèment la terreur à l'Est du pays. Ces entités utilisent leurs multinationales comme tremplin pour exploiter abusivement les ressources naturelles des parcs nationaux. Le plus grave, c'est que ces multinationales ne se préoccupent guère des dommages environnementaux qu'elles causent. Leur principal objectif est de tirer profit des investissements réalisés dans cette entreprise destructrice. Or, les parcs nationaux abritent une part importante de nos ressources naturelles.

### **3. Conséquences de la dégradation des parcs nationaux**

Les conséquences de ces actes écocides doivent être envisagées à la fois sur le plan interne et externe.

#### ***3.1. Sur le plan interne***

La destruction des parcs nationaux affecte profondément notre identité culturelle, car ces parcs représentent un patrimoine culturel hérité de nos ancêtres, destiné à être transmis de génération en génération. Dès lors qu'ils sont spoliés, leur transmission devient problématique. Ainsi, le sentiment d'appartenir à une nation commune, transmis par ce précieux héritage ancestral, risque de s'effriter. Il est important de souligner que perdre son identité culturelle, c'est rompre avec sa dignité humaine, avec ce qui définit notre essence même en tant qu'êtres humains, et par lequel nous sommes reconnus comme membres de notre communauté.

Dans cette perspective, l'unité des Congolais serait également affectée, dans la mesure où les parcs nationaux, en tant qu'héritage issu de nos ancêtres communs...

Ils ne rempliraient pas pleinement leur rôle en tant que lieux de convergence de notre imaginaire collectif ou de notre intersubjectivité collective, qui sont promotrices de valeurs et d'énergie vitale, propices à nous conduire vers un développement durable. Ce développement, sans la cohésion nationale, serait impossible. Ainsi, l'apport des parcs nationaux s'avère essentiel à cet égard.

#### ***3.2. Sur le plan externe***

Nul n'ignore aujourd'hui les effets pervers de la déforestation, du déboisement et des incendies de forêts sur la planète, exacerbés par les divers déchets toxiques rejetés par les industries chimiques,

mécaniques, sidérurgiques, manufacturières, etc. L'accumulation des gaz toxiques dans l'atmosphère génère un effet de serre, qui, à son tour, entraîne le réchauffement climatique avec pour conséquences les inondations, les chaleurs accablantes, les pluies torrentielles, la désertification, etc.

Ces fléaux inquiètent la communauté internationale, au point qu'elle a pris conscience des dangers, parfois irréparables, auxquels l'humanité est confrontée chaque jour. C'est pourquoi les États du monde se sont unis pour endiguer ou réduire l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique. C'est d'ailleurs ce qui justifie les nombreuses déclarations relatives à la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre, telles que la Convention de Rio de Janeiro en juin 1992 sur le changement climatique, le Protocole de Montréal, et le Protocole de Kyoto (Houghton, 2011, pp. 308-328).

Lorsque l'auteur précité informe que « près de 47 % des forêts du monde sont tropicales... » (Houghton, 2011, p. 335), il fait principalement référence, répétons-le, aux forêts dont la RD Congo détient à elle seule 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47 % de celles de l'Afrique. Parmi ces forêts, une partie comprend les aires protégées, telles que les réserves naturelles et les parcs nationaux. Ces forêts jouent un rôle primordial en tant que productrices d'oxygène, via le processus de photosynthèse dont les êtres vivants (humains, animaux, plantes et bactéries) ont besoin pour se maintenir en vie.

Ainsi, pour écarter les dangers dus au réchauffement climatique, qui affectent déjà notre biosphère, la communauté internationale doit s'engager à mettre en œuvre des stratégies adéquates pour réduire l'effet de serre et, surtout, éviter de commanditer des guerres à l'Est de la RD Congo, lesquelles portent atteinte au couvert végétal en général et aux parcs nationaux en particulier, susceptibles d'apporter des solutions pour redonner à notre planète sa vitalité et son hospitalité d'antan.

#### **4. Stratégies de préservation des parcs nationaux de la RD Congo**

Comme mentionné précédemment, la RD Congo abrite huit parcs nationaux, parmi lesquels quatre sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les parcs nationaux de Virunga, Kahuzi-Biega, Salonga et Garamba, ainsi que la Réserve de faune à Okapi, également connue sous le nom de Réserve naturelle d'Epulu.

Il est important de noter que ces aires protégées ont été déclarées par l'UNESCO comme étant en péril en raison des conflits. En conséquence, cet organe des Nations Unies a confié leur gestion à des organismes internationaux spécialisés dans la gestion de l'environnement, qui œuvrent à leur conservation.

A titre d'exemple, le Parc national de Virunga est frontalier avec le Rwanda et l'Ouganda, tandis que le Parc national de Garamba est adjacent au Soudan (Wilungula Balongelwa, 2013, p.121). En raison des menaces pesant sur ces parcs, les gouvernements des pays en conflit ont adopté un modèle de gestion participative (Wilungula Balongelwa, 2013, pp. 102-118).

Il s'agit de la gestion transfrontalière des sites en danger, proposée par la communauté internationale, pour sauver l'écosystème forestier de ces parcs, qui sont occupés par des groupes armés se livrant au braconnage, au trafic illicite d'animaux rares et d'essences de bois précieux, à la coupe de bois de construction, etc., empêchant ainsi les parcs nationaux de remplir leur rôle de réservoirs de ressources naturelles.

Quant aux autres parcs nationaux qui ne sont pas la cible des groupes armés, tels que les parcs nationaux de Maïko, d'Upemba, de Kundelungu et de Mangrove, ainsi que les réserves naturelles et les réserves de chasse, il serait nécessaire d'envisager d'autres mécanismes pour les rendre pleinement opérationnels. En attendant que les parcs nationaux situés dans des zones de conflit soient

totale­ment libérés de l'emprise des groupes armés, notamment rwandais et ougandais, nous proposons ci-dessous des stratégies pour revitaliser ces parcs ainsi que ceux qui ne sont pas en péril.

Il est impératif de mettre en place, dès le départ, une politique environnementale cohérente, objective, efficace et efficiente, qui puisse clairement définir les prérogatives des cadres institutionnels et législatifs chargés de la gestion des parcs nationaux.

Dans l'espèce, l'institution qui s'occupe de la gestion des parcs nationaux est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Quant au cadre législatif, il s'agit des textes juridiques qui régissent la gestion des parcs nationaux. A propos de l'ICCN, l'État doit lui allouer un budget conséquent pour assurer, à court, moyen et long terme, les activités de conservation de la flore et de la faune des parcs nationaux, qui, en principe, exigent des moyens financiers et matériels considérables. Un inventaire général et systématique de tous les parcs nationaux s'impose dans le but ultime d'établir un bilan sans complaisance de leurs actifs et passifs. Cet inventaire constituera un jalon permettant à l'ICCN de maîtriser pleinement l'état des lieux des parcs nationaux, dans le cadre du budget que l'État devrait lui allouer afin d'atteindre les objectifs visés.

L'ICCN, pour son essor, s'efforcera de former en permanence son personnel à travers des stages de renforcement des capacités et de mise à niveau, en tenant compte des évolutions scientifiques et technologiques de l'humanité. Cette institution de conservation de la biodiversité doit faire preuve de créativité, d'inventivité et d'innovation vis-à-vis de ses parcs nationaux, en adoptant diverses stratégies de marketing :

- Marketing social, susceptible de créer des emplois rémunérateurs et de réduire le chômage ;
- Marketing commercial, visant à rendre les parcs accessibles et attrayants pour les touristes, qui, à leur tour, contribueront au

renflouement du trésor public grâce aux devises utiles au financement des projets de développement du pays ;

- Marketing éducatif, permettant aux parcs nationaux de devenir, en plus de leur fonction récréative, des lieux d'apprentissage pour les élèves, qui découvriront in situ ou à travers les médias, la diversité des animaux et des plantes qui composent notre patrimoine naturel ;
- Marketing coopératif, propice à faire connaître nos parcs nationaux et leur biodiversité dans le reste du monde, dans le but d'attirer des investisseurs qui, par leur appui, contribueront à l'essor de l'ICCN ;
- Marketing scientifique, qui fera des parcs nationaux des lieux propices à la recherche scientifique dans des domaines tels que la zoologie, la botanique, la palynologie, l'ethnobotanique, etc.

Certes, la mise en œuvre des stratégies évoquées ci-dessus peut sembler complexe ou fastidieuse pour les décideurs. Quoi qu'il en soit, la volonté politique et l'octroi des moyens nécessaires à l'ICCN, par ces derniers, pourraient booster ses activités et le sortir de la léthargie dans laquelle il est plongé depuis longtemps.

En ce qui concerne les textes juridiques régissant le patrimoine naturel, il faut souligner que le Code forestier, issu de la loi n° 011/2002 (Présidence de la République, 2002) et promulgué en août 2002, a montré ses faiblesses en matière de gestion rationnelle, efficace et efficiente du patrimoine en question. A notre avis, le Code forestier n'a pas été suffisamment explicite concernant la catégorie des forêts classées, telles que les réserves naturelles intégrales, dont les parcs nationaux, les réserves naturelles et les secteurs sauvegardés. Cette lacune a des répercussions négatives sur la gestion des parcs nationaux.

Au regard de ce qui précède, soit une révision du Code forestier s'impose, soit l'élaboration de textes juridiques complémentaires à ce Code doit permettre, dans la mesure du

possible, de doter les aires protégées, notamment les parcs nationaux, des moyens nécessaires à leur valorisation, leur promotion, voire leur patrimonialisation.

Il convient également de mentionner l'ordonnance-loi n° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature (Présidence de la République, 1969), qui ne s'adapte plus aux réalités actuelles de la conservation de nos parcs nationaux et qui nécessite d'être remplacée par une législation plus efficace et objective.

A propos de tout ce qui a été mentionné précédemment, il apparaît que les parcs nationaux situés à l'Est de la RD Congo se trouvent dans un état critique, nécessitant des solutions adéquates et urgentes pour les sortir de la léthargie dont ils sont victimes, notamment depuis la guerre du 2 août 2009, qui perdure. Cependant, loin de connaître une trêve, la guerre à l'Est de la RD Congo s'aggrave de jour en jour. Dans ce contexte de conflits récurrents, il semble difficile de prédire la fin des hostilités. Retenons toutefois qu'il s'agit de guerres meurtrières et écocides, qui ne favorisent pas l'essor des parcs nationaux.

## **Conclusion**

La crise qui gangrène les parcs nationaux à l'Est de la RD Congo se manifeste sur trois plans : institutionnel, législatif et sécuritaire.

Sur le plan institutionnel, l'ICCN, qui a pour mission d'assurer la conservation des espèces animales et végétales, est dépourvu des moyens nécessaires pour mener à bien sa politique. A ce stade, il est incapable d'atteindre les objectifs fixés. Par conséquent, le suivi et l'évaluation des activités de conservation sont difficiles, accentués par l'abandon des postes par le personnel, démotivé par les mauvais traitements du gouvernement, tels que des

salaires insuffisants, irréguliers, et l'absence d'avantages socio-professionnels.

Sur le plan législatif, les lois en vigueur relatives à la conservation de la nature sont devenues obsolètes, car elles ne s'adaptent plus aux réalités actuelles d'organisation et de gestion des parcs nationaux.

Pour remédier à ce problème, il incombe aux autorités congolaises de faire preuve de créativité, d'inventivité et d'innovation afin d'élaborer une politique environnementale réaliste, capable de répondre objectivement à la valorisation, la transmission et la promotion, voire la patrimonialisation des parcs nationaux.

Sur le plan sécuritaire, il est évident que certains parcs sont occupés par des bandes armées d'origine rwandaise et ougandaise. Il apparaît clairement que ces parcs ne nous appartiennent plus entièrement, puisqu'ils sont désormais gérés de manière collégiale dans un cadre de gestion participative entre l'État congolais et les États usurpateurs. Dans ce contexte de conflits, la situation se complique encore davantage, car les occupants ne semblent pas prêts à renoncer, ayant trouvé des opportunités d'enrichissement via le trafic illicite des ressources naturelles extraites des parcs nationaux sous occupation.

Face à cet environnement miné par les pillages de ressources naturelles, les meurtres, les viols, etc., seule une solution diplomatique ou une guerre contre les États agresseurs pourrait mettre fin à la dégradation des parcs nationaux de la RD Congo. Dès lors, les Congolais attendent impatiemment l'issue de cette tragédie, qui est à la fois humaine, politique, économique, sociale, culturelle, écologique et environnementale.

## Bibliographie

Houghton, J. (2011). *Le réchauffement climatique, un état des lieux complet*. Bruxelles : De Boeck.

Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme. (1997, septembre). Programme des Nations-Unies pour le développement, Projet ZAI/94/004 : Appui à la gestion stratégique. Dans *Plan national d'action environnemental, Document synthèse*.

Musibono Eyul'anki, D. (2006). *Du marasme d'un Etat-squelette aux défis du développement durable : Gestion de l'environnement au Congo-Kinshasa : Cueillette chronique et pauvreté durable*. Kinshasa : Chaire UNESCO pour l'Afrique centrale et la SADC.

Présidence de la République. (1969, 18 septembre). Ordonnance loi n°69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature. *Moniteur congolais* (18).

Présidence de la République. (2002, 6 novembre). Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier. *Journal officiel*, numéro spécial, 43e année.

Wilungula Balongelwa, C. (2013). *Patrimoine naturel et conflits armés : Cas des parcs nationaux-sites du Patrimoine mondial en RDC*. Paris : L'Harmattan.